



## Accident le même jour de l'assurance

Par **Cherkaoui jamal**, le **21/10/2016** à **15:24**

Bonjour, je me permet de vous écrire, et de vous dire ce qui m'arrive j'ai souscrit à une assurance par téléphone le 12 octobre.

Sur Le contrat que j'ai signé et récupéré le 19 octobre et le contrat d'assurance prend effet le 12 octobre à minuit, l'accident a eu lieu le 12 octobre à 14h30 lors de ma déclaration de sinistre, il mon dit que j'étais pas assuré pour ce sinistre stp une réponse

Par **Chaber**, le **21/10/2016** à **16:11**

bonjour

[citation]Sur Le contrat que j'ai signé et récupéré le 19 octobre et le contrat d'assurance prend effet le 12 octobre à minuit[/citation]il faut relire absolument votre contrat.

S'il est précisé minuit c'est que le contrat prend effet le 13 octobre à 0h00.

[citation]l'accident a eu lieu le 12 octobre à 14h30 [/citation]l'assureur peu avoir un doute sérieux sur le sinistre et soupçonner que vous vous êtes assuré après coup.

Un assureur peut très bien délivrer une garantie immédiate, tel jour, telle heure. Cela se fait couramment pour un changement de véhicule

Par **Cherkaoui jamal**, le **21/10/2016** à **16:18**

Merci de votre réponse, je me suis renseigné cest bien le 12 octobre à 0heure  
Le contrat est payer c'est marqué il prend effet le 12/10/ à 00 heure

Par **Renardo**, le **06/01/2017** à **23:00**

Oui vs êtes bien assuré contrat prend effet 12 oct 16 à minuit.